

DECISION PORTANT FIXATION DES TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL LE MOULIN DU BIDOUNET POUR L'ANNEE 2025

Fin N° 2025 - 58

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2022, complétant les délibérations des 23 juillet 2020 et 19 mai 2022, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 2°,

Considérant l'intérêt de fixer les tarifs du camping municipal pour l'année 2025,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

Les tarifs du camping municipal « le Moulin du Bidounet » pour l'année 2025 sont fixés comme suit :

Emplacements	Basse saison du 28/03 au 30/06 et du 01/09 au 27/10	Haute saison du 01/07 au 31/08
Rando/cyclo 1 personne	11,00 €	14,00 €
Emplacements 1 ou 2 avec véhicule	19,00 €	23,00 €
Electricité	5,00 €	5,00 €
Personne supplémentaire +12 ans (ou visiteur ou accès piscine jusqu'à 19h30)	5,00 €	6,00 €
Enfant 3/12 ans (ou visiteur ou piscine jusqu'à 19h30)	2,50 €	3,50 €
Animaux par séjour	2,50 €	2,50 €
Véhicule supplémentaire ou garage mort	4,00 €	4,00 €
Douche uniquement	2,00 €	2,00 €
Caravane double-essieux (en plus du tarif journalier)	50,00 €	50,00 €
Services Camping-cars sans séjour (vidanges/eau) forfait 1h	3,50 €	3,50 €
Taxe de séjour/nuit/adulte	0,80 €	

Hébergements	Basse saison par nuit du 28/03 au 30/06 et du 01/09 au 27/10	Haute saison par nuit du 01/07 au 31/08
Tente Moorea 2 places	35,00 €	45,00 €
Havana lodge 6 places	90,00 €	100,00 €
Bali lodge 5 places	85,00 €	95,00 €
Modern lodge 6 places	95,00 €	105,00 €
Coco Sweet 4 places	55,00 €	65,00 €
Tente 5 places	70,00 €	80,00 €
Taxe de séjour/nuit/adulte	0,80 €	

-10 % pour les agents municipaux et leur famille

Hébergements au mois	Basse saison du 1er au 30/31 de chaque mois sauf juillet/août
Coco Sweet 4 places	900,00 €
Tente 5 places	1 100,00 €

Chapiteau / jour	Toute la saison
Moissac	50,00 €
Hors Moissac	100,00 €

Emplacements Food-trucks	Toute la saison
	80,00 €

Basse saison par semaine du 28/03 au 30/06 et du 01/09 au 27/10	Haute saison par semaine du 01/07 au 31/08
220,50 €	283,50 €
567,00 €	630,00 €
535,50 €	598,50 €
598,50 €	661,50 €
346,50 €	409,50 €
441,00 €	504,00 €
0,80 €	

Prestations annexes

Jeton machine à laver	5,00 €
Jeton sèche-linge	4,00 €
Pastille lessive	0,50 €
Caution clé barrière ou clé frigo	20,00 €
Caution adaptateur	20,00 €
Location barbecue biogaz par nuit	6,00 €
Location barbecue biogaz par semaine	36,00 €
Kit draps jetables 1 personne	5,00 €
Kit draps jetables 2 personnes	7,00 €
Couette jetable 1 personne	8,00 €
Couette jetable 2 personnes	13,00 €
Location chapiteau association Moissac	50,00 €
Location chapiteau hors Moissac	100,00 €

ARTICLE 2 – DUREE

Les présents tarifs sont applicables à compter du 28 mars 2025.

ARTICLE 3 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 4 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 19 février 2025

Le Maire,



Romain LOPEZ